

**Présents :**

Géraldine Douville, Agnès Legroux (*en distanciel*), Sandrine Pasquet, Fabien Tournadre, Thomas de Boysson, Paul Taillet-Pinet, Stéphane Leconte, Vincent Benoist, Loïc Merlet, Xavier Montoir

**Excusés :** Vincent Cardon, Christophe Legendre, Christophe Leconte, Bruno Fouassier, Hervé Denis, Eric Lesellier, Antoine Martin, Childéric Thoreau

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire /commentaires
<b>Adoption du PV</b>	Le PV de la réunion du 13/12/2023 est adopté à l'unanimité		
Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire /commentaires
<b>Ligue de paddle</b>	Le codir donne son accord à Kévin Maugrain afin qu'il représente le club lors de l'assemblée constituante de la ligue du centre.		
<b>Préparation des AG</b>	2 AG de clôture vont se tenir : une pour le CKCO qui aura lieu le 27 janvier et une pour l'ACKVL qui aura lieu le 10 février à 16h. AG de la POM se tiendra le 10 février à la salle des Corbolottes à Saint Jean de la Ruelle à 17h30. Les invitations-accompagnées du règlement intérieur et des statuts pour l'AG de la POM- seront envoyées une quinzaine de jours avant la date.	Sandrine/Antoine	De la responsabilité des 2 anciens CODIR.  Organisation précise de l'AG de la POM.

	<p>Certains points concernant les tarifs d'adhésion à venir seront présentés en AG. Des points concernant les prises en charge des hébergements des compétiteurs et des sorties ont été clarifiés pour être mis dans le règlement intérieur. D'autre part, la participation financière du club aux stages sera assujettie à la présentation d'un budget prévisionnel.</p> <p>Présentation des statuts pour adoption</p> <p>Présentation synthétique du règlement intérieur avant adoption</p> <p>Présentation des activités</p> <p>Des pagaies couleur seront remises lors de cette AG.</p> <p>L'AG se clôturera par un repas partagé.</p>	<p>Agnès</p> <p>Thomas</p> <p>Fabien</p> <p>Thomas/Agnès</p>	
<b>Subventions</b>	<p>Les demandes de subventions sont à remplir, entre autres le FDVA (Fonds de développement de la Vie Associative). Plusieurs volets peuvent être développés.</p>	<p>Groupe de travail : Thomas et Agnès.</p>	
<b>Retour sur le Codir Comité département</b>	<p>Le bilan des différentes actions menées par le comité départemental à destination des jeunes ou du grand public (Mini-pag/1000 pagaies/ Loirétaine) est très positif. Reconduction des mini-pag en 2024.</p>		

	<p>1 000 pagaies dans la cadre du festival de Loire tous les 2 ans. La Loirétaine peut-être sur une seule journée (le 25 mai). Proposition de manifestations autour du kayak polo pour les jeunes et les loisirs en plus du tournoi de polo prévu le 24/11/24.</p> <p>Le CDCK, tout comme le comité régional, envisage d'organiser un déplacement pour les Jeux paralympiques en priorisant les jeunes. Le club envisage également de mener une action dans le même sens pour tous les adhérents du club ainsi qu'une communication autour de la participation de Rémy Boullé, athlète paralympique.</p> <p>Le comité départemental envisage également d'acheter et d'équiper une remorque pour l'organisation des compétitions.</p>		
<p><b>Saison estivale</b></p>	<p>Un groupe de travail s'est penché sur l'organisation de la prochaine saison estivale. Il est envisagé l'embauche de 4 saisonniers dont une personne qui gère l'organisation entre les 3 bases. Killian B, dont le contrat d'alternance doit prendre fin en août, devrait se voir proposer un contrat et être rémunéré en tant que salarié à partir de la fin de sa formation en mars une fois ses examens terminés et ce jusqu'à la fin de la saison estivale. Reste à étudier le rôle précis de Killian au sein de l'équipe de saisonniers.</p> <p>Les permis remorque seront payés aux saisonniers.</p> <p>Un certain nombre de bateaux est à réparer à l'île Charlemagne.</p>	<p>Thomas/Paul</p>	<p>Rédaction et diffusion des offres d'emploi.</p> <p>Une adresse mail dédiée à la saison estivale va être créée. Paul propose <a href="mailto:location@kayak-orleans-pom.fr">location@kayak-orleans-pom.fr</a> Les saisonniers auront accès à cette adresse. L'ancien numéro de téléphone de l'ACKVL sera utilisé pour la location ainsi que l'ancien portable de l'ACKVL (changement RIB → Fabien) D'autre part, le site du club qui sert également à la saison estivale devrait être effectif en février.</p>

<p><b>Point communication</b></p>	<p>Le groupe com s'est réuni le 8 janvier pour se répartir les différentes tâches relevant du secrétariat et de la communication interne et externe.</p> <p>Léa Fantoni va retravailler le logo afin de l'insérer à différents éléments (panneaux, camions ...)</p> <p>La lettre d'info ACKVL va être recyclée en lettre POM : présentation, mise en page ... La dernière lettre d'info de l'ACKVL a été envoyée à tous les adhérents POM afin de leur expliquer le principe et les informer que leur participation sera décisive dans la vitalité de celle-ci.</p> <p>Les pages facebook de l'ACKVL et du CKCO devraient fusionner pour donner naissance à une page facebook POM afin de récupérer le plus d'abonnés possible.</p> <p>Il existait également une page instagram. IL sera proposé à leurs administrateurs de continuer à faire vivre cette page en la renommant POM.</p>	<p>Christophe/Léa/Sandrine</p> <p>Paul</p> <p>Maud Denis/Jérôme Proux/Valentine Jussy</p>	
<p><b>Premières compétitions de descente</b></p>	<p>La compétition de descente de Fontenay le Comte du 4 février est mise au calendrier.</p> <p>La première compétition organisée par la POM sera la compétition de descente à la Capitainerie le 25 février prochain. Une affiche va être faite. Une communication vers les clubs et un appel à bénévoles vont être envoyés.</p>	<p>Hervé</p> <p>Thomas</p>	

<b>Course en ligne</b>	Le groupe CEL a réfléchi à un maillot POM pour les prochaines compétitions de course en ligne. Les propositions qui reprennent toutes le logo du club sont validées par le codir. En revanche, celui-ci rappelle que la couleur choisie pour la POM est le vert et qu'il n'est pas judicieux que les maillots de CEL réutilisent les couleurs d'un des deux anciens clubs.	Agnès se charge d'informer le groupe CEL que les propositions doivent être revues en tenant compte de cet élément.	
Clôture de la séance à 22 heures Les prochains CODIR POM se tiendront le 10 février à l'issue de l'AG et le 19 février à 18 heures à l'île Charlemagne.			